



## Gouvernance d'entreprise

L'organisation et les principes de la comptabilité et du contrôle financier de Zwahlen & Mayr SA répondent aux exigences de la loi, aux recommandations du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise», à la directive Corporate Governance (DCG) de la SWX Swiss Exchange entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2002 et révisée au 31 décembre 2006, ainsi qu'aux statuts de la société. Sauf mention spécifique, les informations données dans ce rapport reflètent la situation au 31.12.2006.

### 1. Structure du groupe et actionnariat

#### 1.1 Structure du Groupe

Zwahlen & Mayr SA, dont le siège est à Aigle, regroupe une unité de production Constructions Métalliques et une unité de production Tubes Inox. Elle détient une participation de 100% dans la société Efimex SA, au capital action de 600'000 CHF, dont le siège social est à Genève.

Pour des informations complémentaires sur la structure du groupe se reporter au point 2 Information sectorielle des états financiers consolidés.

Zwahlen & Mayr SA est cotée au SWX Swiss Exchange sous le code ISIN ZWM CH0002661731.

Au 31 décembre 2006, la capitalisation boursière de Zwahlen & Mayr SA s'élevait à 30'186'000 CHF. Au 6 mars 2007, la capitalisation boursière de Zwahlen & Mayr SA s'élevait à 28'080'000 CHF.

#### 1.2 Actionnaires principaux

Au 31 décembre 2006, les actionnaires principaux de Zwahlen & Mayr SA étaient :

Nom	Actions détenues (nominatives)	Droit de vote en %
Sitindustrie Suisse SA	25'000	35.61
Sanpaolo IMI International SA	5'000	7.12

Nom	Actions détenues (porteurs)	Droit de vote en %
Sitindustrie Suisse SA	18645	26.55
Cotubel SA, Belgique	5320	7.58

Pour toutes les modifications sur la structure de notre actionnariat, vous voudrez bien vous référer aux publications de la SWX.

#### 1.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée.

## 2. Structure du capital

### 2.1 Capital émis et entièrement libéré

Le capital-actions émis de Zwahlen & Mayr SA s'élevait au 31 décembre 2006 à CHF 14'040'000.—. Il est entièrement libéré. Zwahlen et Mayr SA n'a pas émis d'option, ni d'emprunt convertible.

### 2.2 Indications spécifiques concernant le capital autorisé et conditionnel

Il n'y a pas de capital autorisé et conditionnel de l'émetteur.

### 2.3 Modification du capital

Zwahlen & Mayr SA n'a pas émis de capital autorisé ni conditionnel.

### 2.4 Actions et bons de participation

Le capital-actions de Zwahlen & Mayr SA est divisé en 70'200 actions d'une valeur nominale de CHF 200.— chacune, toutes entièrement libérées, dont 30'000 actions nominatives numérotées de 1 à 30'000 et 40'200 actions au porteur numérotées de 30'001 à 70'200.

Il n'existe pas de bon de participation.

Toutes les actions ont les mêmes droits sociaux et patrimoniaux. Chaque action donne une voix. Tout actionnaire a droit à une part proportionnelle résultant du bilan ou du produit de liquidation.

### 2.5 Bons de jouissance

Il n'existe pas de bons de jouissance.

### 2.6 Restrictions de transfert et inscription des actions nominatives

Toutes les cessions ou transmissions d'actions nominatives sont soumises à l'agrément préalable du conseil d'administration ; cette restriction vaut également pour la constitution d'un usufruit ou d'un gage. Le conseil d'administration peut refuser d'inscrire un acquéreur d'actions nominatives en tant qu'actionnaire à part entière, si le nombre d'actions qu'il détient dépasse 10% du total des actions nominatives inscrites au Registre des actionnaires. Le conseil d'administration peut également refuser l'inscription au Registre des actions si, sur sa demande, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom ou pour son propre compte.

Les titres nominatifs émis, actions ou certificats d'actions, mentionnent expressément que leur transfert et leur nantissement sont soumis à l'agrément du conseil d'administration, avec référence à l'article 5,7 des statuts énumérés ci-après :

«Les personnes morales et les sociétés de personnes ayant la capacité juridique qui sont regroupées entre elles par des liens en capital, en voix par le biais d'une direction unique ou sous forme analogue, ainsi que des personnes physiques ou morales ou des sociétés de personnes qui agissent de façon coordonnée en vue d'éluider les restrictions en matière d'inscription, sont considérées comme un seul acquéreur du point de vue de cette disposition».

### 2.7 Actions au porteur

Le transfert des actions au porteur de Zwahlen & Mayr SA s'effectue, soit par une écriture correspondante dans les livres de banques ou d'institutions dépositaires qui gardent les actions en dépôt, soit par le transfert de possession du certificat représentant l'action au porteur.

## 3. Conseil d'administration

L'organisation de Zwahlen & Mayr SA présentée ci-après a fait l'objet d'une révision entrée en vigueur le 1.01.2007. Elle tient compte de la structure particulière de la société, qui est constituée de deux unités de production distinctes, actives dans deux domaines industriels différents.

### 3.1 Membres du conseil d'administration

#### Philippe Pot

est administrateur de Zwahlen & Mayr SA depuis juin 1995. Ingénieur civil et Dr ès sciences de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, il est également titulaire d'une maîtrise fédérale d'entrepreneur. Il a été directeur régional, puis directeur général jusqu'en 1994 du groupe de construction Zschokke SA, après avoir été, de 1974 à 1983, directeur pour la Suisse romande et membre de la direction du groupe Walo Bertschinger SA et, de 1963 à 1974, directeur général d'un groupe de construction actif dans les cantons de Vaud et du Valais. Actuellement, il est membre du Conseil d'administration de Losinger Construction SA, de PraderLosinger SA (président) et de Gunnebo (Suisse) SA.

De nationalité suisse, il réside en Suisse.

#### Fausto Boccione

est administrateur et vice-président de Zwahlen & Mayr SA depuis 2002. Après avoir suivi le business de l'activité vanes du Groupe Sitindustrie et occupé le poste de directeur général, il devient en 1994 administrateur délégué de Valvometal Spa et assume la charge de responsable de la division Vannes & Installations. A partir de 1999, il coordonne avec l'appui du responsable, la stratégie des activités de la division métaux non ferreux.

Président de Sitai Spa et du Groupe Sitindustrie depuis le 7 décembre 2001, il est membre du conseil d'administration de la plupart des sociétés du Groupe.

De nationalité italienne, il réside en Italie.

#### Massimo Boccione

est administrateur de Zwahlen & Mayr depuis juin 2005. Après avoir travaillé deux années en Angleterre, il entame en 1983 une carrière au sein du Groupe Sitindustrie, en assumant d'abord le poste de responsable d'une unité opérative du secteur des tubes Inox. Il élargit ensuite son expérience dans ce domaine en y exerçant successivement d'autres fonctions importantes, pour assumer finalement la charge de responsable de la division inox, la plus importante du Groupe Sitindustrie. Il est également président et administrateur-délégué de plusieurs sociétés du Groupe Sitindustrie.

De nationalité Italienne, il réside en Italie.

#### Jean-Claude Badoux (Dr et Dr hc)

est administrateur de Zwahlen & Mayr SA depuis 1999. Il est président honoraire de l'EPFL. Il fait partie du conseil d'administration de la Société des éditions techniques universitaires à Zürich et a siégé au conseil d'administration du groupe Coop et de son bureau jusqu'à juin 2005, ainsi qu'à celui du CSEM (Centre suisse d'électronique et microtechnique) jusqu'à fin 2004. De plus, il exerce la fonction de Président de la Commission d'Honneur de la SIA à Zurich et il est membre du Conseil de l'Institut de la Propriété Intellectuelle (IPI) à Berne.

De nationalité suisse, il réside en Suisse.

### **Bernard Dutoit**

est administrateur de Zwahlen & Mayr depuis juin 1991. Il a été directeur administratif et financier de 1976 à 1988 de Schmalz SA, entreprise de construction, puis administrateur – délégué de cette société de 1988 à 1997, dont il a présidé le conseil d'administration de 1994 à 1997, date de la fusion de Schmalz SA avec les entreprises Preiswerk SA et Stuag SA sous la dénomination de Batigroup SA. Il est administrateur de ce groupe jusqu'en 1999. Actuellement il est président de la société Garage Parc Montreux Gare SA et de la société Ivoir-Suisse Abidjanaise de Granit en Côte d'Ivoire. Il est titulaire d'une licence de l'école des Hautes Etudes Commerciales de l'Université de Lausanne.

De nationalité suisse, il réside en Suisse.

### **Bruno Eynard**

est administrateur de Zwahlen & Mayr SA depuis juin 2003. Il a commencé à travailler en 1955 au bureau de Zurich de l'Istituto Mobiliare Italiano pour devenir responsable des contrats de financements internationaux au siège à Rome. En 1968, il entre au Service Juridique de la Banque Européenne d'Investissement au Luxembourg pour prendre sa retraite en 1997 en tant que Directeur Général. Il a été nommé ensuite Administrateur – Directeur Général de la Société "Sanpaolo – IMI International". Bruno Eynard est titulaire d'une Laurea in Giurisprudenza de l'Université de Urbino (Italie) et d'un Master of Comparative Law de New York University, NY, USA.

De nationalité italienne, il réside au Luxembourg.

### **Giulio Mortara**

est administrateur depuis 2005. Il est diplômé en ingénierie industrielle de l'université de Bologne. Pendant 30 ans, il s'est consacré à la gestion d'entreprises industrielles de diverses branches, en particulier dans la métallurgie (sidérurgie, machines outils, mécano-soudure). Par la suite, en tant que professionnel indépendant, il a continué à travailler comme consultant en gestion économique et financière d'entreprises de toutes dimensions. De nationalité Italienne, il réside en Italie.

### **Jean-Claude Rochat**

est administrateur de Zwahlen & Mayr SA depuis 1994. Ingénieur-physicien diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne et titulaire d'un master en recherche opérationnelle, il a travaillé comme chercheur et chargé de cours à l'EPFL. Directeur des finances de la Ville de Lausanne de 1978 à 1981, conseiller personnel du Président du Comité International Olympique de 1982 à 1994, il préside l'Organisme médico-social vaudois depuis 1995. Il est membre depuis 1978 du Parlement du Canton de Vaud, dont il a présidé la commission des finances de 1991 à 1997. Parallèlement à ces activités, il est administrateur de Servicard Suisse SA et président de diverses fondations.

De nationalité Suisse, il réside en Suisse.

Aucun administrateur n'entretient de relations d'affaires privées avec Zwahlen & Mayr SA, exceptée la transaction mentionnée au point 5.7.

### **3.2 Autres activités et groupement d'intérêt**

Ces points figurent dans les profils des membres du conseil d'administration (chiffre 3.1).

### **3.3 Interdépendances**

Aucun administrateur n'est membre d'un conseil d'administration d'une autre société cotée en bourse, avec laquelle Zwahlen & Mayr SA entretient d'importantes relations d'affaires.

### **3.4 Election et durée du mandat**

#### *3.4.1 Procédure d'élection et limitations de la durée du mandat*

Les membres du conseil d'administration de Zwahlen & Mayr SA sont élus globalement pour une année et sont rééligibles. La durée du mandat est de un an. La limite d'âge des membres du conseil est fixée à 75 ans.

#### *3.4.2 Première élection et terme du mandat*

<b>Nom</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Année de naissance</b>	<b>Titre</b>	<b>Membre depuis</b>	<b>Terme du mandat</b>	<b>Exécutif/ Non exécutif</b>
<b>Philippe Pot</b>	CH	1934	Président	23.06.1995	2007	Non exécutif
<b>Fausto Bocciolone</b>	I	1970	Vice - Président	20.06.2003	2007	Non exécutif
<b>Massimo Bocciolone</b>	I	1961		17.06.2005	2007	Non exécutif
<b>Jean-Claude Badoux</b>	CH	1935		18.06.1999	2007	Non exécutif
<b>Bernard Dutoit</b>	CH	1941		28.06.1991	2007	Non exécutif
<b>Bruno Eynard</b>	I	1932		20.06.2003	2007	Non exécutif
<b>Giulio Mortara</b>	I	1936		17.06.2005	2007	Non exécutif
<b>Jean-Claude Rochat</b>	CH	1946	Secrétaire	23.06.1994	2007	Non exécutif

### **3.5 Organisation interne**

#### *3.5.1 Répartition des tâches au sein du conseil d'administration*

Le président du conseil d'administration assure la direction du conseil dans l'intérêt de la société. Il veille à ce que la préparation, la délibération, la prise de décisions et l'exécution de celles-ci se déroulent correctement. Il est le garant de l'information des membres du conseil et veille, en collaboration avec la direction, à mettre à leur disposition en temps utile les documents nécessaires.

Outre les tâches inaliénables et intransmissibles décrites par la loi, le conseil d'administration définit les objectifs stratégiques et attribue les moyens humains et financiers pour les réaliser (voir également ch. 3.6. ci-après). Il examine régulièrement les règlements qu'il a édictés et les adapte en fonction des besoins.

Le conseil d'administration a institué trois comités du conseil : le comité exécutif, le comité d'audit et le comité de rémunération et nomination.

#### *3.5.2 Composition, attributions et délimitation des compétences de tous les comités du conseil d'administration*

##### **Comité exécutif du conseil**

La supervision de la gestion courante de la société est déléguée au comité exécutif du conseil d'administration formé de MM. Philippe Pot (président), Fausto Bocciolone et Giulio Mortara.

Le comité exécutif du conseil agit conformément aux directives du conseil d'administration et dans l'intérêt de la société. Il se tient régulièrement au courant de la marche des affaires, et contrôle le respect des budgets et l'application des procédures d'acquisition et de réalisation des affaires. Il s'assure que les risques significatifs de l'entreprise sont identifiés et maîtrisés.

### **Comité d'audit**

Le comité d'audit est formé de MM. Jean-Claude Rochat, président, Bernard Dutoit et Massimo Bocciolone. Il bénéficie d'un accès sans restriction à tous les collaborateurs, documents, livres, archives et locaux de la société.

Le comité d'audit supervise les processus internes de reporting financier de la société, et évalue l'efficacité du système de contrôle interne (SCI) et de l'organe de révision externe. Il s'assure de l'indépendance de ce dernier et du suivi de ses recommandations par la direction. Il veille à la conformité de la comptabilité aux règles applicables en la matière et à la mise à disposition des directeurs des unités de production des informations financières indispensables à la conduite des affaires.

Il fournit au conseil d'administration des recommandations relatives à la présentation des comptes statutaires et consolidés à l'assemblée générale.

### **Comité de rémunération et de nomination**

Le comité de rémunération et nomination est composé de MM. Philippe Pot (président), Fausto Bocciolone et Giulio Mortara.

Le comité de rémunération et de nomination supervise la politique de rémunération de la société. Il veille à ce que les rémunérations soient en ligne avec le niveau pratiqué par les entreprises de la branche et en rapport avec la contribution réelle au succès de l'entreprise, sans créer de fausses incitations. Il définit en particulier la rémunération des membres du conseil d'administration, de la direction et des membres des comités de direction des unités de production.

Il prépare la procédure soumettant à l'assemblée générale des actionnaires les propositions de nomination d'administrateurs, et présente au conseil d'administration les candidatures aux postes de direction, après avoir audité les candidats.

#### *3.5.3 Méthode de travail du conseil d'administration et de ses comités*

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, mais au moins quatre fois par an. La durée moyenne des séances est de 3 heures. L'ordre du jour et la documentation nécessaire sont envoyés avant les séances aux membres du conseil. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. Les directeurs sont, dans la règle, invités à participer à tout ou partie des séances. En 2006, le conseil d'administration a tenu sept séances, sur convocation de son président.

Le comité exécutif du conseil se réunit au moins dix fois par an, mais plus souvent si la marche des affaires l'exige. Les directeurs sont régulièrement invités à participer aux séances avec voix consultative. Chaque séance d'une durée moyenne de 3 heures fait l'objet d'un procès-verbal envoyé à tous les membres du conseil pour leur information.

Le comité d'audit tient au minimum deux séances par année, sur la base des boucllements au 30 juin et au 31 décembre. Chaque séance d'une durée moyenne de 3 heures fait l'objet d'un procès-verbal envoyé à tous les membres du conseil pour leur information.

Le comité de rémunération et de nomination se réunit au moins deux fois par année, en janvier pour approuver les augmentations de salaire proposées par la direction, arrêter les salaires des directeurs et des membres des comités de direction, et en décembre pour préparer les propositions de nomination à présenter au conseil d'administration. Chaque séance d'une durée moyenne de 2 heures fait l'objet d'un procès-verbal envoyé à tous les membres du conseil pour leur information.

### **3.6 Compétences**

Outre les attributions intransmissibles et inaliénables découlant de l'art. 716a CO, le conseil d'administration se réserve en particulier les compétences suivantes :

- définition de la stratégie, en particulier du développement de secteurs d'activité et de marchés nouveaux,
- création ou dissolution des succursales et des sociétés détenues directement ou indirectement par l'entreprise,
- modification du capital - actions des sociétés détenues directement ou indirectement,
- détermination des règles applicables à l'acquisition ou à la vente des actions de la société,
- approbation du budget annuel de la société, du budget consolidé, de leurs adaptations en cours d'année et des investissements non prévus au budget,
- approbation des comptes annuels soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, et examen régulier des garanties financières et autres engagements hors bilan,
- détermination de la rémunération des membres du conseil d'administration, de la direction générale et des membres des comités de direction.

Le conseil d'administration a délégué la conduite opérationnelle des deux unités de production à deux directeurs respectifs, et la gestion de l'administration et des finances de l'ensemble de la société à un directeur administratif et financier, tous trois placés sous la haute surveillance du comité exécutif du conseil.

Chaque directeur d'unité porte seul la responsabilité de la conduite et de la gestion de son unité de production, le directeur administratif et financier celle de la gestion de son domaine de compétence. Celui-ci apporte en outre aux directeurs d'unité le soutien administratif et financier nécessaire à la bonne marche des unités de production (comptabilité industrielle, suivi des encaissements, disponibilité de trésorerie, étude du financement d'investissements, etc.).

### **3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction**

Pour chaque séance ordinaire du conseil d'administration, la direction de la société établit à l'attention des administrateurs et leur fait parvenir avant la réunion un document présentant les éléments importants de la marche des affaires de chacune des deux unités de production (entrées de commandes, chiffres d'affaires, résultats arrêtés à la fin du mois précédent, état des investissements, comparaison avec le budget, mention des affaires déficitaires, des litiges et des risques, etc.), le compte de perte et profits et le bilan de la société, l'état de la trésorerie, les garanties et les engagements hors bilan, la gestion et la formation du personnel, et un rapport sur les systèmes QSE. Ces éléments sont présentés par les directeurs respectifs et, cas échéant, commentés par les membres du comité exécutif. Les administrateurs peuvent ainsi obtenir toutes les informations souhaitées et faire toutes propositions utiles à la bonne marche de la société.

## 4. Direction

### 4.1 Membres de la direction

Le conseil d'administration a délégué la conduite et la gestion de

- de l'unité Constructions Métalliques au directeur Jean-Pierre Garin,
- de l'unité Tubes Inox au directeur Eric Aigroz,
- de l'administration et des finances au directeur Eric Decroux.

Chacun des directeurs des unités de production est assisté dans sa tâche par un comité de direction, qu'il préside, et dont les membres ont voix consultative.

Les deux comités de direction sont composés comme suit :

#### Comité de direction de l'unité Constructions Métalliques

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre
Jean-Pierre Garin	CH	1944	Directeur de l'unité CM
René Ryser	CH	1941	Directeur adjoint CM
Eric Decroux	F	1960	Directeur adm. et financier
Patrick Jacques	CH	1963	Resp. de production
Stefan Walt	CH	1963	Resp. ventes & marketing

#### Jean-Pierre Garin

est directeur de l'unité Construction Métallique depuis juin 2001. Il préside à ce titre le comité de direction de l'unité. Titulaire d'un CFC de dessinateur en construction métallique, il est entré en 1970 dans la société, où il a occupé différentes fonctions opérationnelles en Suisse et à l'étranger, dont celle de responsable du secteur vente et marketing depuis janvier 1991, avec le titre de sous-directeur.

De nationalité suisse, il réside en Suisse.

#### René Ryser

est directeur-adjoint depuis juin 2001, responsable du secteur Conception & Développement. Ingénieur civil EPFL, il accède à ce poste après avoir occupé successivement les fonctions d'ingénieur, puis en 1990 d'ingénieur en chef au sein du bureau technique.

Entré dans la société en 1971, il est de nationalité suisse et réside en Suisse.

#### Eric Decroux

est directeur administratif et financier depuis juillet 2000. Entré au service de l'entreprise en 1987 en qualité de comptable, il assume également la charge de contrôleur de gestion de la division Tubes Inox du Groupe Sitindustrie de 2000 à 2001, et depuis 2002, de la division Constructions Métalliques. Il est titulaire d'un diplôme d'étude comptable supérieur et d'une maîtrise en sciences économiques acquise à l'université de Grenoble II.

De nationalité française, il réside en France.

#### Patrick Jacques

est chef de production, responsable de la fabrication et du montage, dès son arrivée dans la société en août 2001. Il est nommé fondé de pouvoir en janvier 2002. Auparavant, il a occupé pendant 11 ans la fonction de responsable du département serrurerie inox au sein de la SA du Four électrique à Delémont. Il possède un diplôme universitaire technologique dans le domaine du génie mécanique et productique.

De nationalité française, il réside en Suisse.

#### Stefan Walt

est responsable du service Ventes & Marketing depuis janvier 2003, avec le titre de fondé de pouvoir depuis janvier 2002. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil de l'EPFL, il est entré au service de la société en février 2001 en qualité d'ingénieur responsable d'affaires. Auparavant, il a occupé durant 13 ans la fonction d'ingénieur chef de projet dans les bureaux d'ingénieurs Boss à Renens, puis H. Ruppen à Monthey.

De nationalité suisse, il réside en Suisse.

#### Comité de direction de l'unité Tubes Inox

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre
Eric Aigroz	CH	1957	Directeur de l'unité TI
Eric Decroux	F	1960	Directeur financier
David Auer	CH	1966	Directeur commercial
François Rappo	CH	1955	Responsable Q.S.E.

#### Eric Aigroz

est directeur de l'unité de production Tubes Inox depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2000. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur ETS en mécanique, il est entré au service de la société en février 1985. Il a d'abord occupé la fonction de responsable de production d'Efimex SA, filiale à 100 % de Zwahlen & Mayr SA, puis dès 1994 de responsable de production du secteur tubes soudés de l'unité de production Tubes Inox.

De nationalité suisse, il réside en Suisse.

#### David Auer

est directeur commercial depuis janvier 2001. Titulaire d'un CFC d'employé de commerce, il est entré au service de la société en novembre 1998 comme chef de vente. Fondé de pouvoir depuis juillet 2000, il assume la tâche de responsable commercial de l'unité Tubes Inox. Avant son entrée dans la société, il a été chef de vente chez Rügger SA à Crissier.

De nationalité suisse, il réside en Suisse.

#### François Rappo

est responsable des systèmes qualité, sécurité et environnement de Zwahlen & Mayr SA depuis janvier 2002. Titulaire d'un CFC de constructeur, il est entré dans la société en novembre 1992 comme chef d'atelier d'Efimex SA, filiale à 100% de Zwahlen & Mayr SA. Il devient responsable en 1996 de l'assurance qualité de l'unité Tubes Inox. Nommé fondé de pouvoir le 1<sup>er</sup> janvier 2004, il est titulaire d'un diplôme de chargé de sécurité CFST.

De nationalité suisse, il réside en Suisse.

Les comités de direction se réunissent aussi souvent que nécessaire, mais au minimum une fois par mois, afin de discuter de la marche des affaires et de l'activité opérationnelle des unités de production respectives. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé pour information aux membres du comité exécutif du conseil. Des membres de ce dernier peuvent assister aux séances, afin de se tenir au courant de la marche des affaires.

### 4.2 Autres activités ou groupement d'intérêts

Aucun membre de la direction n'exerce une autre activité que celle exercée chez Zwahlen & Mayr SA ou fait partie de groupement d'intérêt.

### 4.3 Contrats de management

Il n'existe pas de contrat de management confié à des tiers.

## 5. Rémunération, participations et prêts

### 5.1. Contenu et procédure des rémunérations et des programmes de participation

Tous les membres du conseil d'administration reçoivent une rémunération qui varie en fonction de leur responsabilité au sein du conseil, de leur participation effective aux séances, ainsi que de leur participation aux comités du conseil. Cette rémunération ne dépend en aucun cas des résultats de la société.

La rémunération des directeurs et du personnel d'encadrement comporte une part fixe et une part variable, dépendant de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés en début d'année par le conseil d'administration. Cette part variable représente 10 % d'un salaire annuel de 100'000 CHF et plus, et 6 % d'un salaire inférieur à 100'000 CHF, pourcentages majorés d'un coefficient variant de 0 à 2 en fonction du résultat obtenu par rapport aux objectifs fixés.

Toutes les rémunérations sont payées en espèces, à l'exclusion de tout paiement en actions.

La rémunération des membres du conseil d'administration, des directeurs et des membres des comités de direction est fixée par le conseil d'administration, sur proposition du comité de rémunération et de nomination.

### 5.2 Rémunérations accordées aux membres en exercice des organes dirigeants

Le total de toutes les rémunérations versées en 2006 aux membres du conseil d'administration s'élève à 146'251 CHF.

Le total de toutes les rémunérations versées en 2006 aux directeurs et aux membres des comités de direction des deux unités de production s'élève à 1'427'246 CHF. Ce montant est à mettre en comparaison avec la rémunération versée en 2005 de 1'435'945 CHF.

### 5.3 Rémunérations accordées aux anciens membres des organes dirigeants

Aucune rémunération de ce type n'a été octroyée en 2006 par la société.

### 5.4 Attributions d'actions pendant l'exercice

Aucune action de Zwahlen & Mayr SA n'a été attribuée en 2006 aux membres du conseil d'administration, aux directeurs et aux membres des comités de direction des unités de production, ni aux personnes qui leur sont proches au sens de l'article 678 CO.

### 5.5 Détention d'actions

Au 31 décembre 2006, les directeurs et les membres des comités de direction des unités de production, de même que les personnes qui leur sont proches au sens de l'article 678 CO ne détenaient aucune action nominative. Au 31 décembre 2006.

Quatre administrateurs détiennent 25 actions au porteur de la société.

Pour plus de précisions, veuillez vous reporter au point 1.2 de la gouvernance d'entreprise.

Deux administrateurs détiennent par l'intermédiaire de Sitindustrie Suisse des actions de Zwahlen & Mayr SA.

### 5.6 Options

Zwahlen & Mayr SA n'a pas de plan de rémunération en options.

### 5.7 Honoraires et rémunérations additionnels

Le montant des honoraires versés à l'un des membres du conseil d'administration durant l'exercice 2006 s'élève à 8'250 CHF, et correspondent à un mandat de recherche et de conseil en personnel.

### 5.8 Prêts aux organes

Aucun prêt n'a été accordé aux membres du conseil d'administration, aux directeurs ou aux membres des comités de direction des deux unités de production, ni aux personnes qui leur sont proches au sens de l'article 678 CO.

### 5.9 Rémunération la plus élevée

Le membre du conseil membre du conseil d'administration à qui la rémunération la plus élevée a été attribuée a perçu un montant de 34'962 CHF.

## 6. Droits de participation des actionnaires

### 6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Le conseil d'administration peut refuser d'inscrire un acquéreur d'actions nominatives en tant qu'actionnaire à part entière, si le nombre d'actions qu'il détient dépasse 10% du total des actions nominatives inscrites au Registre des actionnaires.

Les statuts de la société ne dérogent pas à l'article 689 CO en ce qui concerne le droit de participation des actionnaires à l'assemblée générale ou de la représentation de leurs actions par des tiers librement désignés.

Les limitations statutaires de droit de vote peuvent être levées conformément aux articles 703 et 698 al.1 Ch.2 du CO.

### 6.2 Quorums statutaires

L'assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections conformément aux articles 703 et 704 CO.

### 6.3 Convocation de l'assemblée générale

La convocation à l'assemblée générale se fait, vingt jours au moins avant la date de la réunion, par un avis inséré dans la *Feuille officielle suisse du commerce*. Elle figure en outre sur le site Internet de la société [www.zwahlen.ch](http://www.zwahlen.ch) sous la rubrique "*Informations financières*".

La convocation comporte les mentions exigées par l'art. 700 al.2 CO. Elle mentionne en outre la mise à disposition des actionnaires, au siège de la société, du rapport de gestion et du rapport du réviseur externe, vingt jours au moins avant l'assemblée.

#### 6.4 Inscription à l'ordre du jour

Une demande d'inscription à l'ordre du jour doit être effectuée selon l'art. 699 al.3 et 4 CO.

Aux termes de l'art. 699 al. 3 CO, un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble 10 pour cent au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de 1 million de francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Conformément à l'art. 699 al. 4 CO, si le conseil d'administration ne donne pas suite à cette requête dans un délai convenable, la convocation est ordonnée par le juge, à la demande des requérants.

Toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour doit être reçue par la société au plus tard 30 jours avant l'assemblée générale. Ce délai et la date limite sont rappelés dans la convocation publiée dans la *Feuille officielle suisse du commerce*.

#### 6.5 Inscription au registre des actions

La société ne connaît pas de règle statutaire régissant la date limite d'inscription des détenteurs d'actions nominatives au registre des actionnaires.

### 7. Prise de contrôle et mesures de défense

#### 7.1 Obligation de présenter une offre

La société n'a pas de clause d'*opting out* / *opting up* dans ses statuts.

#### 7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans la société; notamment Zwahlen & Mayr SA n'a pas conclu d'accord relatif aux prises de contrôle avec les membres du conseil d'administration, les directeurs ou d'autres membres dirigeants.

### 8. Organe de révision

#### 8.1 Durée du mandat de révision et durée de fonction du réviseur responsable

L'organe de révision externe Michel Favre SA à Lausanne, nommé par l'assemblée générale du 21 avril 2006 pour un an a donné sa démission par lettre du 5 septembre 2006. Une assemblée générale extraordinaire convoquée le 6.10.06 a confié le mandat de réviseur externe à Ernst & Young SA à Lausanne, avec effet rétroactif au 1.01.06.

Le réviseur responsable du mandat de révision 2006, M. Marc Hawkins, est entré en fonction le 6.10.2006.

#### 8.2 Honoraires de révision

Sur l'exercice 2006, les honoraires présentés par la société de révision Ernst & Young représentent un montant de 53'250 CHF pour l'audit intermédiaire et final.

#### 8.3 Honoraires supplémentaires

Des honoraires supplémentaires pour un montant de 22'590 CHF ont été facturés par Ernst & Young. Ils représentent des prestations d'assistance pour la mise en conformité de la société avec les exigences de la Bourse et de formation interne pour la mise en oeuvre des normes IFRS.

#### 8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le comité d'audit du conseil d'administration a pour tâche de contrôler régulièrement l'efficacité du réviseur externe et de s'assurer de la qualité, de l'intégrité et de la transparence de ses rapports.

Le réviseur externe établit deux management letters, l'une au bouclage intermédiaire du 30 juin, l'autre au bouclage du 31 décembre. Elles contiennent des observations relatives aux postes importants du compte de pertes et profit et du bilan, ainsi que des recommandations pour remédier aux faiblesses constatées dans l'organisation. Les management letters sont présentées au comité d'audit et commentées par le réviseur.

### 9. Politique d'information

La société donne régulièrement des informations commerciales et financières sur

- les modifications de l'organisation de la société,
- les constructions importantes en cours,
- les références de l'unité Constructions métalliques,
- les résultats financiers semestriels et annuels de la société.

Les informations financières sont publiées dans le respect des règles édictées par SWX concernant la publicité événementielle, les communiqués étant disponibles lors de leur diffusion simultanément sur le site Internet de la société [www.zwahlen.ch](http://www.zwahlen.ch). Le lien "*Informations financières*" situé sur la page d'accueil du site permet un accès direct aux renseignements. Les informations générales sont disponibles en français, anglais, allemand et italien, les données financières et de gouvernance d'entreprise en français et en allemand. Les personnes qui souhaitent recevoir les informations financières de la société peuvent s'inscrire à une liste d'envoi à partir d'un formulaire publié sur le site.

Les informations sur les résultats semestriels sont en outre communiquées dans les principaux journaux économiques de Suisse. Le rapport annuel de gestion est disponible sur demande auprès de l'administration de la société.







**Zwahlen & Mayr S.A.**, zone industrielle 2, 1860 Aigle  
tél. 024 468 46 46 - fax 024 468 46 00  
e-mail [info@zwahlen.ch](mailto:info@zwahlen.ch) - [www.zwahlen.ch](http://www.zwahlen.ch)